

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 07/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 54 Votes Pour : 54 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Cession d'un porte-outil N° 2021-98
--	--

Présents (42) : GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, PETIT Caroline, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en visio : HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : FOUGA Sabine, ROUSSEL Jean-Claude, DUPRAT Julie

Absents excusés (8) : MOUNIQ Jean, SAJOURS Sébastien, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, OZUN Benjamin, DELOM Christian, CASCARRE Victor

Procurations (10) :
RODRIGUEZ Marie-José à CARRERE Philippe
SOLANA Michel à RICARD Louis
RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BRUNET André à GIRON Julienne
BERTRANUC Evelyne à ARMANET Henri
BRUN Didier à PAUCIS Jean
JARENO Sandra à HELARY Yann
MIR André à AIZIER Philippe
SALAT Jacques à DARAN René

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose aux membres du bureau communautaire la demande de Monsieur Thierry Vidal résidant à Ancizan, d'acquérir l'engin porte outil REFORM (N° inventaire 127), qui n'est plus utilisé par les services techniques du pôle Aure, au prix de 10 000€ TTC.

Monsieur le Président propose de donner une suite favorable à cette demande et invite les conseillers à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De donner une suite favorable à cette demande ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Le Président,

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU